

DEMANDE DE PAIEMENT DE L'AVOIR DE PRÉVOYANCE 3A

Numéro de compte de prévoyance

Preneur de prévoyance

Monsieur	Madame	
Nom		Prénom
Rue, no		NPA
Localité		Pays
Nationalité		Etat civil
Date de naissance		Téléphone

Ayant droit, s'il n'est pas identique au preneur de prévoyance

Nom	Prénom
Rue, no	NPA
Localité	Pays
Téléphone	

Motif du paiement (avec annexes nécessaires)

Prière d'indiquer le motif du paiement et de joindre impérativement les documents requis.

Age ordinaire de la retraite AVS atteint

Versement anticipé (cinq ans au maximum avant d'avoir atteint l'âge de la retraite AVS)

Décès du preneur de prévoyance

- Copie du certificat de décès et acte de famille et
- Certificat d'héritiers et registre des héritiers

Invalidité (perception d'une rente entière d'invalidité)

- Copie de la décision actuelle de l'Assurance fédérale invalidité

Divorce / partenariat dissous judiciairement

- Copie du jugement de divorce / jugement de dissolution en vigueur
(jugements de divorce étrangers reconnus et exécutés par un tribunal suisse)
- Confirmation du pilier 3a ou copie de la convention de prévoyance de la nouvelle institution de prévoyance

Cession au conjoint / partenaire enregistré après modification du régime matrimonial

- Copie du contrat certifié sur le régime matrimonial
- Confirmation pilier 3a ou copie de la convention de prévoyance de la nouvelle institution de prévoyance

Rachat dans une caisse de pensions (2e pilier)

- Attestation de la caisse de pensions mentionnant le montant maximal de rachat autorisé

Transfert dans une autre institution de prévoyance du pilier 3a

- Confirmation pilier 3a ou copie de la convention de prévoyance de la nouvelle institution de prévoyance

Début d'une activité lucrative indépendante ou d'un autre genre d'activité lucrative indépendante

(le versement n'est possible que durant l'année suivant le début de l'activité lucrative)

- Copie de la décision actuelle de la caisse de compensation AVS
- Signature et copie d'une pièce de légitimation actuelle du conjoint / du partenaire enregistré

Départ définitif de la Suisse

(versement possible au plus tôt un mois avant le départ de Suisse)

- Copie de l'attestation de départ du Contrôle des habitants de Suisse (la date de départ ne doit pas remonter à plus d'un an) **ou**
- Copie de l'attestation de résidence actuelle à l'étranger **ou**
- Affidavit à l'étranger (déclaration authentifiée du domicile)
- Signature et copie d'une pièce de légitimation actuelle du conjoint / du partenaire

Pour le financement d'un logement en propriété, veuillez utiliser exclusivement le formulaire

Encouragement à la propriété du logement avec le compte prévoyance 3a

Retrait de la totalité du capital

Retrait partiel du capital de prévoyance

(seulement possible pour les rachats dans une caisse de pensions et en cas de divorce / partenariat dissous judiciairement)

Ne pas solder le compte de prévoyance

Date du versement

Montant en CHF

Virement

Uniquement autorisé sur un compte privé ou compte partenaire au nom du preneur de prévoyance.

Sur mon compte bancaire

A l'institution de prévoyance

Nom et adresse de la banque / de l'institution de prévoyance

Nom, prénom du titulaire du compte

No de clearing bancaire

IBAN

J'atteste que les données mentionnées ci-dessus de même que les pièces fournies sont exactes et complètes. J'autorise la Fondation Prévoyance Swissquote Banque SA à procéder à d'autres clarifications si nécessaire. Je donne simultanément l'ordre de vendre d'éventuelles parts de fonds auprès de la Fondation Prévoyance Swissquote Bank SA à la date du versement et dans la quantité requise.

.....
Lieu, date

.....
Signature du preneur de prévoyance (joindre une copie d'une pièce de légitimation actuelle)

.....
Signature du conjoint / du partenaire enregistré

Pour les personnes non mariées ou ne vivant pas sous le régime du partenariat enregistré, merci de joindre un justificatif d'état civil (ne datant pas de plus d'un mois).

Pour les personnes divorcées au cours des six derniers mois ou dont le partenariat a été résilié devant les tribunaux au cours des six derniers mois, merci de joindre une copie supplémentaire du jugement de divorce ou de la dissolution du partenariat, exécutoire et in extenso (jugements de divorce étrangers reconnus et exécutés par un tribunal suisse).

Original pour la fondation

DEMANDE DE PAIEMENT DE L'AVOIR DE PRÉVOYANCE 3A

Numéro de compte de prévoyance

Preneur de prévoyance

Monsieur	Madame	
Nom		Prénom
Rue, no		NPA
Localité		Pays
Nationalité		Etat civil
Date de naissance		Téléphone

Ayant droit, s'il n'est pas identique au preneur de prévoyance

Nom	Prénom
Rue, no	NPA
Localité	Pays
Téléphone	

Motif du paiement (avec annexes nécessaires)

Prière d'indiquer le motif du paiement et de joindre impérativement les documents requis.

Age ordinaire de la retraite AVS atteint

Versement anticipé (cinq ans au maximum avant d'avoir atteint l'âge de la retraite AVS)

Décès du preneur de prévoyance

- Copie du certificat de décès et acte de famille et
- Certificat d'héritiers et registre des héritiers

Invalidité (perception d'une rente entière d'invalidité)

- Copie de la décision actuelle de l'Assurance fédérale invalidité

Divorce / partenariat dissous judiciairement

- Copie du jugement de divorce / jugement de dissolution en vigueur
(jugements de divorce étrangers reconnus et exécutés par un tribunal suisse)
- Confirmation du pilier 3a ou copie de la convention de prévoyance de la nouvelle institution de prévoyance

Cession au conjoint / partenaire enregistré après modification du régime matrimonial

- Copie du contrat certifié sur le régime matrimonial
- Confirmation pilier 3a ou copie de la convention de prévoyance de la nouvelle institution de prévoyance

Rachat dans une caisse de pensions (2e pilier)

- Attestation de la caisse de pensions mentionnant le montant maximal de rachat autorisé

Transfert dans une autre institution de prévoyance du pilier 3a

- Confirmation pilier 3a ou copie de la convention de prévoyance de la nouvelle institution de prévoyance

Début d'une activité lucrative indépendante ou d'un autre genre d'activité lucrative indépendante

(le versement n'est possible que durant l'année suivant le début de l'activité lucrative)

- Copie de la décision actuelle de la caisse de compensation AVS
- Signature et copie d'une pièce de légitimation actuelle du conjoint / du partenaire enregistré

Départ définitif de la Suisse

(versement possible au plus tôt un mois avant le départ de Suisse)

- Copie de l'attestation de départ du Contrôle des habitants de Suisse (la date de départ ne doit pas remonter à plus d'un an) **ou**
- Copie de l'attestation de résidence actuelle à l'étranger **ou**
- Affidavit à l'étranger (déclaration authentifiée du domicile)
- Signature et copie d'une pièce de légitimation actuelle du conjoint / du partenaire

Pour le financement d'un logement en propriété, veuillez utiliser exclusivement le formulaire

Encouragement à la propriété du logement avec le compte prévoyance 3a

Retrait de la totalité du capital

Retrait partiel du capital de prévoyance

(seulement possible pour les rachats dans une caisse de pensions et en cas de divorce / partenariat dissous judiciairement)

Ne pas solder le compte de prévoyance

Date du versement

Montant en CHF

Virement

Uniquement autorisé sur un compte privé ou compte partenaire au nom du preneur de prévoyance.

Sur mon compte bancaire

A l'institution de prévoyance

Nom et adresse de la banque / de l'institution de prévoyance

Nom, prénom du titulaire du compte

No de clearing bancaire

IBAN

J'atteste que les données mentionnées ci-dessus de même que les pièces fournies sont exactes et complètes. J'autorise la Fondation Prévoyance Swissquote Banque SA à procéder à d'autres clarifications si nécessaire. Je donne simultanément l'ordre de vendre d'éventuelles parts de fonds auprès de la Fondation Prévoyance Swissquote Bank SA à la date du versement et dans la quantité requise.

.....
Lieu, date

.....
Signature du preneur de prévoyance (joindre une copie d'une pièce de légitimation actuelle)

.....
Signature du conjoint / du partenaire enregistré

Pour les personnes non mariées ou ne vivant pas sous le régime du partenariat enregistré, merci de joindre un justificatif d'état civil (ne datant pas de plus d'un mois).

Pour les personnes divorcées au cours des six derniers mois ou dont le partenariat a été résilié devant les tribunaux au cours des six derniers mois, merci de joindre une copie supplémentaire du jugement de divorce ou de la dissolution du partenariat, exécutoire et in extenso (jugements de divorce étrangers reconnus et exécutés par un tribunal suisse).

Copie pour le preneur de prévoyance